

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 24 mai 2016, le Conseil municipal a adopté :

**Le Règlement 1008-16 autorisant des travaux de réfection
du Centre communautaire Adrien-Gauvreau et décrétant
un emprunt afin de défrayer des honoraires professionnels
de 51 661 \$, remboursable en 5 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 11 juillet 2016. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 18^e jour de juillet 2016

Céline LeBlanc
Greffière